

Charbon mensuel 2010

Confidentiel une fois complété.

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada 1985, chapitre S19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here

Mois

Corriger l'information pré-imprimée si nécessaire.

BUT DE L'ENQUÊTE

Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les paliers de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel.

CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

ENTENTES SUR LE PARTAGE DE DONNÉES

Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux afin de partager les données de cette enquête. Ces organismes doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada ne partagera les données de cette enquête qu'avec les organismes qui ont démontré la nécessité de les utiliser.

Il existe des ententes sur le partage des données tirées de cette enquête en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* avec les organismes statistiques de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leur secteur de compétence. Ces organismes statistiques ont l'autorité législative nécessaire pour recueillir eux-mêmes ce genre de données ou les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Leurs lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, il existe des ententes sur le partage des données avec les organismes statistiques de l'Île du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leur secteur de compétence, et avec Industrie et Ressources Saskatchewan, l'Alberta Energy Resources Conservation Board, le ministère de l'énergie de l'Alberta, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada. En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser l'organisme avec qui vous ne voulez pas partager vos données.

INSTRUCTIONS

- Si vous n'avez pas produit, utilisé ou envoyé du charbon pendant le mois veuillez cocher et renvoyer le questionnaire.
- Statistique Canada et les organismes provinciaux ci-dessous partagent entre eux les données. Par conséquent, veuillez envoyer ce rapport à Statistique Canada, et une copie à l'agence appropriée au plus tard le **VINGTIÈME JOUR** qui suit le mois observé.

Mines Branch,
Geology and Mines Division,
Saskatchewan Industries and Resources
1914 Hamilton Street,
Regina, Saskatchewan, S4P 4V4.

Alberta Energy Resources Conservation Board
Statistics Branch
640 Fifth Avenue S.W.
Calgary, Alberta
T2P 3G4

British Columbia Ministry of Energy,
Mines and Petroleum Resources
P.O. 9318,
Station Provincial Government,
Victoria, B.C., V8W 9N3

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU AUTRES MODES ÉLECTRONIQUES

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

ATTESTATION

Je certifie que les renseignements indiqués dans le présent rapport sont, autant que je le sache, complets et exacts.

Date

Signature

j m a

Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)

Fonction officielle du signataire

Adresse électronique

Téléphone () -

Poste

Télécopieur () -

Nota : Prière d'indiquer les chiffres au dollar et à la tonne le plus près, et de ne pas répéter la même donnée. Estimer au besoin.

	Réservé à Statistique Canada	CHARBON BRUT	
		Tonnes métriques	Valeur \$
Production souterraine brute	1.1		XXX
Production brute en surface	1.2		XXX
Envoyé aux haldes de rebuts	1.3		XXX
Charbon récupéré des haldes de rebuts, des résidus, etc.	1.4		XXX
Production nette totale (1.1 + 1.2 - 1.3 + 1.4)	1.5		XXX
À l'usine de traitement de la mine	1.6		XXX
Pertes	XX	XXX	XXX
Production à l'usine de traitement (3.1 - 3.3)	XX	XXX	XXX
Brut/stocks à l'usine de traitement – fin du mois précédent	1.8		XXX
Brut/stocks à l'usine de traitement – fin du présent mois	1.9		XXX
Rectifications (<i>préciser la cause</i>) / Reçu ou livré à d'autres producteurs (<i>spécifier</i>): _____	1.10		XXX
Production commerciale (brut = 1.5 - 1.6 + 1.8 - 1.9 ± 1.10) (lavé = 3.4 + 3.5 - 3.6 ± 3.7)	1.11		XXX
Utilisation			
Dans la province			
Centrales d'énergie électrique	2.1		
Consommateurs industriels	2.2		
Usines de coke (y compris de carbonisation)	2.3		
Consommation résidentielle (y compris par les salariés)	2.4		
Utilisé dans l'entreprise (chaudière, etc.)	2.5		
Autres (<i>préciser</i>): _____	2.6		
Utilisation totale dans la province (brut = 2.1 à 2.6) (lavé = 4.1 à 4.6)	2.7		
Autres provinces (<i>préciser</i>): _____	2.		
	2.		
À un port d'expédition – Atlantique ou Lac Supérieur	2.19		
À un port d'expédition – Pacifique	2.20		
Aux États-Unis par route ou par rail	2.21		
Utilisation totale à partir de la mine (brut = 2.1 à 2.21) (lavé = 4.1 à 4.21)	2.22		
Atlantique ou Lac Supérieur			
Stocks au port à la fin du mois précédent	2.23		XXX
Stocks au port à la fin du présent mois	2.24		XXX
Livraisons à partir du port (<i>préciser</i>): _____	2.25		
	2.25		
Rectifications (<i>préciser la cause</i>) / Reçu ou livré à d'autres producteurs _____ (brut = 2.19 + 2.23 - 2.24 - 2.25) (lavé = 4.19 + 4.23 - 4.24 - 4.25)	2.26		XXX
Pacifique			
Stocks au port à la fin du mois précédent (<i>spécifier le port</i>): _____	2.27		XXX
Stocks au port à la fin du présent mois	2.28		XXX
Livraisons à partir du port – Japon	2.29.559		
Livraisons à partir du port – Autre (<i>préciser</i>): _____	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
Livraison du port aux clients de la Colombie-Britannique	2.38		
Autres rectifications (<i>préciser la cause</i>) / Reçu ou livré à d'autres producteurs (<i>spécifier</i>): _____ (brut = 2.20 + 2.27 - 2.28 - 2.29 - 2.38) (lavé = 4.20 + 4.27 - 4.28 - 4.29 - 4.38)	2.30		XXX

Nota : a) Les valeurs à la mine ou à l'usine de traitement devraient être F.O.B. et **NE DEVRAIENT PAS inclure les frais de transport vers l'extérieur.**
b) Les livraisons au port devraient être F.O.B. et inclure les frais de chargement et de manutention mais **NE DEVRAIENT PAS inclure les frais de transport vers l'extérieur.**
c) La valeur des livraisons au port (ligne 1.19, 1.20, 2.19, 2.20) devrait refléter la vraie valeur du marché. Alors une valeur basée sur une estimation de la valeur des ventes au port **moins les coûts de transport de la mine** serait appréciée.

Réservé à Statistique Canada	CHARBON LAVÉ					
	Métallurgique*		Thermique		Total	
	Tonnes métriques	Valeur \$	Tonnes métriques	Valeur \$	Tonnes métriques	Valeur \$
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
3.1	XXX	XXX	XXX	XXX		XXX
3.3	XXX	XXX	XXX	XXX		XXX
3.4		XXX		XXX		XXX
3.5		XXX		XXX		
3.6		XXX		XXX		
3.7		XXX		XXX		
3.8		XXX		XXX		
4.1						
4.2						
4.3						
4.4						
4.5						
4.6						
4.7						
4.						
4.						
4.19						
4.20						
4.21						
4.22						
4.23		XXX		XXX		
4.24		XXX		XXX		
4.25						
4.25						
4.26		XXX		XXX		
4.27		XXX		XXX		
4.28		XXX		XXX		
4.29.559						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.38						
4.30		XXX		XXX		

* Inclure dans métallurgique tout genre de charbon (PCI, faible, tendre, dur) destiné aux usines de coke ou aux industries sidérurgiques.

Estimation des dépenses commerciales d'exportation	coût moyen/tonne métrique
Transport au port	
Chargement et manipulation au port	
Autres coûts au port (préciser)	

DONNÉES PROVINCIALES (PRIÈRE DE COMPLÉTER LA SECTION PROVINCIALE APPROPRIÉE)

Section 1 - Alberta

	Moyenne de travailleurs par jour durant le mois déclaré (inclure tous les employés au site)	nombre de mines	sorte de production de la mine	
			métallurgique	thermique
travailleurs				
horaire				
total				

Section 2 - Colombie-Britannique

Employés recevant un salaire au dernier jour du mois, qu'ils soient payés mensuellement, hebdomadairement, à l'heure ou à la pièce.

EFFECTIF	surface	sous terre	usine de traitement	salaire et traitement
	#			\$000
Mine et assimilés				
Administration et de bureau				
Autre				
Total sur ce site				

Basé sur les données fournies sur les pages précédentes, si Injection de Charbon Pulverisé (IPC) est produit/vendu, veuillez fournir les informations suivantes pour IPC seulement:

	Volume	Valeur
	(tonnes métriques)	(en \$)
Production marchande		
Utilisation totale à partir de la mine		
Livraisons totales à partir des ports (Atlantique ou Pacifique)		